



CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

Du 25 mars 2017

COMPTE RENDU

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES Du 25 MARS 2017

L'an deux mille dix-sept, le 25 mars à 10h00, le Conseil Municipal des Jeunes de Castelsarrasin, dûment convoqué le 13 mars 2017, s'est réuni à la mairie, salon Henry POTTEVIN, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe BESIERS, maire.

Conseillers : 23

Conseillers en exercice : 22

Présents : 16

Procurations : 0

Absents : 6

Votants : 0

Membres Présents : Maëlyss ALTAR DIT ALTER, Iris CARPENTIER, Evan CAUMONT, Louna CHAVASTELON, Marlon CONTE, Ethan DJAE, Romane DUCHENE, Célia FOY, Léa MALLET, Axelle MATHIEU, Yanis MAURUC, Emma MERCIER, Lola MERCIER, Elias METSO-CALMEJANE, Rafaël MOURLANNE, Antonin PAGES

Membre représenté : /

Membres absents excusés : Quentin BELDJILALI, Amaury COSTES, Noham GHERAIRIA, Maëlys GHERAIRIA

Membres absents: Ben-Armel M'HADJI, Anaïs PLANTADE

Elus référents présents : Nadia BETIN, Jeanine BAJON-ARNAL, Éric KOZLOWSKI, Christiane TRESSENS, Robert BENECH

Elus excusés : /

Assistaient à la séance sans voix délibérative :

Sylvie BERTHAU, C.C.A.S., Responsable du Pôle Prévention, Solidarité, Jeunesse

Pascal BOSCREDON, C.C.A.S., animateur référent du Conseil Municipal des Jeunes

Romane DUCHENE a été désignée secrétaire de séance avec Sylvie BERTHAU.

Rappel des dates :

Semaine du 10 au 15 octobre 2016 : Elections des jeunes conseillers au sein des établissements scolaires et dépouillement en mairie pour les écoles.

Le 19 novembre 2016 : Installation du Conseil Municipal des Jeunes.

Le 10 décembre 2016 : Plénière du Conseil Municipal des Jeunes.

Le 28 janvier 2017 : Réunion des Commissions du Conseil Municipal des Jeunes.

Le Maire ouvre la séance à 10h10, accueille les jeunes conseillers et rappelle quelques règles de fonctionnement du Conseil Municipal des Jeunes :

Leur élection en tant que jeunes élus de la commune représente un engagement avec certains devoirs comme celui de la ponctualité ou au minimum de prévenir en cas d'empêchement. C'est également un moyen d'éducation à la citoyenneté à travers le respect des autres et du cadre. Il précise également que dorénavant nous commencerons les réunions à l'heure.

Les jeunes valident par un vote le compte-rendu de la séance du 28 janvier 2017, document dont ils ont eu connaissance précédemment par courrier et par mail.

- Vote du compte-rendu de la séance du 28 janvier 2017 :

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 16

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Ensuite les rapporteurs de chaque groupe de travail présentent le résultat de leurs réflexions en commençant par le projet de Skate Park et le projet du tri sélectif pour lesquels Mr KOZLOWSKI, 4^{ème} adjoint, en charge du Sport, de la vie associative et de la communication, et Mme BAJON-ARNAL, 3^{ème} adjointe, en charge de l' Environnement, du cadre de vie, de la culture et du tourisme, ont été invités en tant que référents du Conseil Municipal Adulte.

Projet Skate Park : Rapporteur : Maëlyss ALTAR DIT ALTER

Le groupe s'est rendu sur le site envisagé pour le déplacement du Skate Park, en dessous du gymnase des Fontaines, sur l'ancien terrain de tennis, sur lequel il a rencontré Mr LAVERGNE Thierry, responsable des services techniques de la mairie.

Après avoir pris des photos du site et métré l'espace disponible, le groupe s'est déplacé à l'Espace Ados pour y travailler. Le nouveau site aurait une superficie de 1 215m² contre 400m² actuellement.

Plusieurs propositions ont été faites comme Mr KOZLOWSKI l'avait demandé lors de la première réunion des commissions. Toutefois seule une a été réellement approfondie et présentée ce jour (cf. le compte-rendu du groupe de travail de la commission Skate Park du 1^{er} mars 2017).

Mr KOZLOWSKI demande donc au groupe de travail d'approfondir le deuxième projet, le troisième étant uniquement le déplacement des structures existantes sur le nouveau site et ne nécessitant pas de travaux particuliers.

Il précise que le groupe de travail peut prévoir un échelonnement du projet sur deux ou trois ans avec plusieurs tranches d'améliorations successives afin de répartir le coût sur plusieurs **exercices** .

Ainsi, le groupe de travail peut demander des **devis**** afin de chiffrer les travaux envisagés. Pour cela, il peut faire appel à la société KASO avec laquelle la mairie a travaillé pour réaliser le Skate Park actuel ou avec la société S.S.C. (Skatepark Service Conseil) dont le guide a servi aux réflexions du groupe de travail.

Monsieur le Maire explique alors la démarche de la mairie lors de travaux à réaliser :

- Dans un premier temps il est demandé plusieurs **devis**** à des entreprises, ce qui permet d'estimer le montant des travaux envisagés.
- Une fois que la mairie a choisi à quel(s) prestataire(s) elle souhaite faire appel, elle valide le devis et transmet à l'entreprise un bon de commande.
- Une fois que l'entreprise a réalisé les travaux, elle adresse la facture à la mairie.
- La mairie met la facture en paiement.

Projet sensibilisation au tri sélectif :

Rapporteurs : Elias METSO-CALMEJANE et Yanis MAURUC

Lecture du compte-rendu qui n'a pas pu être envoyé en même temps que les autres à cause de la date de réunion du groupe de travail qui a eu lieu mercredi 22 mars 2017.

Au cours de cette réunion Mme BAJON-ARNAL est venue présenter au groupe de travail ce que fait la mairie en matière d'environnement (cf. le compte-rendu du groupe de travail sur le tri sélectif du 22 mars 2017).

Un des travaux à mener est de recenser les emplacements des poubelles dans la ville afin de déterminer les lieux où il peut y avoir des manques et ainsi y remédier.

D'autre part, les jeunes élus voudraient mettre en place une opération « Quartier propre » comme celle proposée par la mairie mais préfère une date plus tardive pour pouvoir travailler sur le projet.

La majorité des jeunes élus adhère à la participation à cette journée sur le principe, dans la mesure où leurs parents devront quand même donner leur accord.

La proposition de la date du 24 juin est faite, compte tenu que le Conseil Municipal des Jeunes doit se réunir le matin et que nous pourrions donc passer la journée ensemble, en prévoyant le repas le midi également, avec les membres volontaires du Conseil Municipal adulte.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Le groupe de travail devra déterminer lors de sa prochaine réunion le quartier dans lequel il souhaite mettre l'action en place.

Mme BAJON-ARNAL insiste sur le fait que cette journée doit bénéficier d'une couverture médiatique importante afin de mettre en avant que le Conseil Municipal des Jeunes montre l'exemple aux habitants de la commune.

Le C.P.I.E. (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement), avec qui la mairie souhaitait travailler, peut peut-être nous aider en nous fournissant des sacs, gants, dossards fluorescents.

Nous pouvons également envisager de floquer les dossards et les sacs avec une inscription du type « Le Conseil Municipal des Jeunes s'engage pour la propreté de notre ville » pour montrer l'exemple et être encore plus visible par le grand public.

Le groupe de travail ayant réfléchi à des affiches pour sensibiliser et mobiliser les castelsarrasinois à cette action, nous voyons le résultat de leurs travaux.

Projet lutte contre les incivilités : Rapporteur : Elias METSO-CALMEJANE

Suite aux premières réunions de travail, le groupe a souhaité mettre en place une exposition traitant des incivilités.

Nous avons donc recherché la définition qui est la suivante :

« Comportements qui ne respectent pas une partie ou l'ensemble des règles de vie en communauté telles que le respect d'autrui, la politesse ou la courtoisie ».

Le groupe a ensuite déterminé les modalités de l'action envisagée (cf. le compte-rendu du groupe de travail sur la citoyenneté du mercredi 08 mars 2017):

- A qui cela s'adresse-t-il ?
- Quel(s) support(s) utiliser ?
- Quand l'action doit-elle se dérouler ? avec la mise en place d'un calendrier prévisionnel.
- Comment informer de l'action ? et qui ?

Pour lancer l'opération et compte-tenu des délais, une lettre a été envoyée aux chefs d'établissements et au responsable des affaires scolaires. L'objectif est de susciter les débats, dans un premier temps à travers la création artistique, puis avec l'exposition des réalisations à partir du 15 mai 2017 dans les établissements volontaires, lors de la journée citoyenne organisée par le service des affaires scolaires et pendant l'été à la mairie.

Le Conseil Municipal des Jeunes voit les premiers dessins réalisés par le groupe de travail lors de la dernière réunion.

Nadia informe le Conseil Municipal des Jeunes d'une action réalisée à l'école Louis SICRE qui accueille une classe d'U.L.I.S. (Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire). Pour apaiser les tensions et diminuer les conflits dans la cour tout en permettant l'intégration de ces élèves, l'école leur a confié la responsabilité de jeux durant le temps des récréations. Les élus référents de cette école confirment que cela se passe mieux et qu'il y a moins de bagarres dans la cour.

Romane DUCHENE, de l'école Marie CURIE, nous signale également l'action à laquelle elle a participé en tant que représentante du Conseil Municipal des Jeunes, sollicitée par une animatrice, au cours de laquelle elle a incité les autres à avoir un comportement citoyen, c'est-à-dire respectueux les uns envers les autres, pour pouvoir vivre ensemble sereinement.

Un rappel est fait sur la fonction de porte-parole des membres du Conseil Municipal des Jeunes, qui doivent avoir un comportement exemplaire, être des personnes relais des actions mises en place, voire parfois être à l'initiative d'actions ponctuelles au sein de leur établissement avec le soutien d'un adulte, comme celle de Romane.

Projet Jeu de piste : Rapporteur : Emma MERCIER

Ce projet n'a pas pu être présenté lors de la dernière réunion du Conseil Municipal des Jeunes car la réunion du groupe de travail avait été décalée.

Il y a donc eu plusieurs groupes de travail qui se sont réunis depuis, ainsi qu'un temps de travail réalisé avec les jeunes fréquentant le Service Animation Jeunesse pendant les vacances de février.

Rappel : L'objectif du Conseil Municipal des Jeunes est de faire découvrir la ville à tous, petits et grands, de manière ludique, avec plusieurs étapes, gratuitement, sans avoir besoin de matériel particulier.

Les différentes étapes seront matérialisées par un panneau fixe et permanent présentant le lieu historique, la recherche d'un indice à trouver autour du panneau pour résoudre « l'énigme finale » et enfin une énigme permettant d'aller à la prochaine étape.

Les différents groupes de travail ont réfléchi aux étapes possibles et aux énigmes qui permettront de trouver soit les indices soit les prochaines étapes (cf. compte-rendu du groupe de travail du mercredi 1^{er} février sur le jeu de piste).

La mairie a créé un circuit de découverte de la ville qui existe depuis 2014, avec une plaquette éditée par la commune, et a aujourd'hui un projet de signalétique afin de faire découvrir la ville historique. Ce projet est mené par Mme BAJON-ARNAL et Sylvie VIALATTE, « historienne et documentaliste de la ville ».

Le projet du Conseil Municipal des Jeunes pourrait être complémentaire et il est donc souhaitable de travailler ensemble en conviant Sylvie VIALATTE à une prochaine réunion de travail.

Le Conseil Municipal des Jeunes souhaiterait d'ailleurs faire une visite guidée de la ville avec Sylvie VIALATTE, qui est la personne la plus compétente au sein des services de la commune, pour leur montrer les différents sites historiques de la ville sous un œil nouveau, avec quelques anecdotes remarquables.

Lors de la dernière séance de travail, le groupe a réfléchi à l'organisation d'un visuel récurrent pour la présentation du jeu de piste et des sites historiques en créant plusieurs affiches.

Le résultat de ces travaux est présenté à l'assemblée avec quelques explications supplémentaires sur les réflexions que les jeunes ont voulu mettre en avant :

Utilisation des couleurs bleu/blanc/rouge, personnage récurrent (imaginaire ou réel) pour présenter les énigmes ou les étapes suivantes, ... (cf. compte-rendu du groupe de travail du 22 février sur le jeu de piste)

La question est posée à l'assemblée de connaître leur préférence par rapport à l'utilisation d'un personnage fictif ou symbolique comme Marianne, ou d'un personnage réel ayant un rapport avec la ville comme Pierre PERRET, par exemple, qui est né à Castelsarrasin.

Les jeunes élus sont assez partagés mais se prononcent finalement sur l'utilisation de l'image de Pierre PERRET.

Pascal rappelle toutefois qu'il faut se renseigner pour pouvoir utiliser l'image d'un personnage connu sur notre signalétique (notion de *** droit à l'image).

Monsieur le Maire nous informe qu'il doit rencontrer prochainement Pierre PERRET et qu'il lui demandera si ce dernier accepterait de prêter son image pour un jeu de piste dans la ville de Castelsarrasin.

Informations diverses

Echange Franco-finlandais

L'école privée Sainte Marie a donné l'occasion à ses élèves de C.M.2 de partir en Finlande, début janvier 2017, où les enfants ont été accueillis dans les familles pendant une semaine.

Lola MERCIER, jeune élue représentante de l'école privée, nous raconte son voyage rapidement. Elias METSO-CALMEJANE, d'origine finlandaise, nous raconte la vie dans ce pays.

C'est maintenant au tour des finlandais de venir à Castelsarrasin en mai prochain. Une journée d'accueil a été fixée le mardi 16 mai 2017 après-midi et un courrier a été envoyé aux jeunes élus afin de pouvoir représenter le Conseil Municipal des Jeunes lors de cette manifestation.

La semaine étant une semaine de cours, la demande s'adresse plus spécialement aux collégiens qui pourraient avoir un temps libre dans leur planning. Au minimum, les représentants du Conseil Municipal des Jeunes pourront être Evan CAUMONT et Lola MERCIER qui représentent cette école.

Parcours citoyen

Une journée citoyenne a été organisée en 2016 lors de laquelle il a été possible à des enfants des classes de CM2 et de 6^{ème} des écoles volontaires de la ville de découvrir plusieurs organismes et institutions de la République à travers des ateliers participatifs.

Au vu de la réussite de cette journée, il a été décidé de reproduire cette action en 2017.

La date initialement prévue le lundi 29 mai a dû être déplacée au lundi 19 juin 2017 pour différentes raisons.

Cette année, les organisateurs ont demandé au Conseil Municipal des Jeunes nouvellement créé de participer à un des ateliers, qui contrairement aux autres concerne tous les participants, en proposant un sujet de vote réel, par exemple un des projets mis en place par les différentes commissions.

Afin de proposer un sujet qui soit intéressant pour l'ensemble des participants de cette journée, la thématique serait celle du Skate Park et le projet de déplacement de ce dernier à côté du gymnase des Fontaines.

Le Conseil Municipal des Jeunes valide la proposition à l'unanimité.

Festival du Jeu « Alors Jouons »

Pascal informe le Conseil Municipal des Jeunes que le Festival du jeu « Alors Jouons » aura lieu cette année à Castelsarrasin, le week-end du 23 et 24 septembre 2017.

Il propose que les jeunes élus réfléchissent à une action qu'ils peuvent mettre en place à l'occasion de cette manifestation. Il ne sera pas question d'être présent tout le temps compte tenu des horaires de la manifestation mais quelque chose peut être organisé par les jeunes élus.

Tout le monde est d'accord pour participer d'une façon ou d'une autre.

Romane DUCHENE soumet l'idée de s'occuper d'un coin pour les plus petits.

Action dans les écoles

Christiane TRESSENS, Conseillère municipale déléguée à la vie périscolaire et à la restauration et participante à la commission scolaire, présente un projet mis en place dans le cadre des T.A.P. (Temps d'Accueil Périscolaires) et des échanges scolaires, à l'école Louis SICRE.

La municipalité a accueilli une artiste peintre à la galerie municipale, Emma HENRIOT.

Celle-ci ayant déjà travaillé avec des enfants, la municipalité lui a demandé si elle pouvait intervenir à Castelsarrasin.

Cette dernière a accepté de participer gratuitement en faisant réaliser une fresque aux enfants qui a été présentée aux parents dernièrement et sera peut être exposée prochainement à la galerie ou dans le hall de la mairie.

Cette action pourrait peut-être être reproduite avec les associations de dessin de la ville.

Présentation des prochaines réunions du Conseil Municipal des Jeunes

Pascal présente le programme des prochaines réunions de travail en rappelant qu'il n'est pas nécessaire de participer à tous les temps de travail mais de choisir une thématique ou deux maximum et de s'engager à être présent.

Avoir été élu est un engagement et suppose de pouvoir travailler aussi lors des groupes de travail.

La séance de travail se termine et la prochaine date est fixée au samedi 20 mai 2017.

Glossaire

* **Exercice** : Période comprise entre deux inventaires comptables, entre deux budgets. (En France, l'exercice comptable, qui sépare deux bilans, est égal à douze mois, sans qu'il y ait obligation de le faire correspondre à l'année civile.)

** **Devis** : État détaillé et estimatif de travaux à accomplir, qui constitue un avant-projet et non pas un engagement formel.

*** **Droit à l'image** : droit de toute personne physique à disposer de son image entendue comme l'ensemble des caractéristiques visibles d'un individu permettant son identification. Les lois relatives au droit à l'image sont différentes selon les pays. Le droit à l'image permet à une personne de s'opposer à l'utilisation, commerciale ou non, de son image, au nom du respect de la vie privée, qui est toutefois contrebalancé par le droit à la liberté d'expression. Avant toute diffusion publique ou privée d'une photographie par voie de presse ou autre (site Web, télévision, téléphone, caméra etc.), le diffuseur doit obtenir l'autorisation de diffusion de la personne concernée. Avant de pouvoir utiliser la photographie concernée, il faut s'assurer que la personne photographiée ne se trouve pas atteinte dans le respect de sa vie privée et de son image et qu'elle ne s'oppose pas à la communication de cette image. Ce droit à l'image déborde le seul cadre de la sphère privée. La personne dont l'image est en cause peut agir pour s'opposer à l'utilisation de son image en demandant aux tribunaux d'appliquer l'Art. 9 du Code civil [archive] qui consacre le droit de tout individu au respect de la vie privée. Cette action est néanmoins limitée et on ne peut invoquer une atteinte au droit à l'image qu'à la condition que celle-ci soit dégradante ou dépourvue de tout objectif d'information du public.